

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-031

Délégués titulaires :

Nombre : 88

Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Mélanie MOUSSOURS, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marie HOLVOËT, Martine BEIGNET, Hélène MAGGIORI, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Michel CALMY, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-Christine ZANONI, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Jean-Philippe FONTUGNE, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Pascale PALARD, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Approbation du choix de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché d'acquisition de bacs pour la collecte sélective

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception de l'unique offre dans les délais impartis ;

Considérant le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 2 octobre 2024, pour l'admission des candidatures et des offres, et pour la décision d'attribution du marché d'acquisition de bacs pour la collecte sélective ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché d'acquisition de bacs pour la collecte sélective à la société SULO France.

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 09/10/2024

Date d'affichage le : 09/10/2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.